

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2020/0179).

Le terrain concerné est situé rue de Profondsart 2 à 1342 Limelette, et cadastré 03 A 301 D.

Le projet consiste en la régularisation d'un volume annexe de dépendance habitable, et présente les caractéristiques suivantes : cette annexe en ossature bois, revêtue d'un crépi sur isolant, est située à l'arrière de l'habitation principale, à plus de 20,00 mètres de la façade arrière, à 14,51 mètres de la limite parcellaire arrière, à 1,31 mètre de la limite latérale mitoyenne nord et à plus de 10 mètres de la limite mitoyenne sud.

La demande doit être soumise aux mesures de publicité conformément à l'article D.IV.40 du Codt pour les motifs ci-dessous :

- 1) En vertu de l'article R.IV.40-2 §1er 2° du CoDT, à savoir : «**La construction d'un bâtiment dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.**».
- 2) Le projet implique les écarts suivants au RCU devenu GCU (aire 1.52) :
 - **Volume annexe habitable (volumes autorisés : abri à poubelle, abri de jardin, abri à vélos et abri pour animaux),**
 - **Recul latéral entre 1,31 mètre et 1,75 mètre (autorisé : 0 ou 3 mètres),**
 - **Volume annexe à deux niveaux (autorisé : sans étage).**

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00. Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

Du 13/07/2021 au 27/08/2021

(Annonce suspendue du 15/07 au 15/08/2021)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13/07/2021 au 27/08/2021 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 05/07/2021.